

2017

# RAPPORT ANNUEL

Service Public de l'Assainissement Collectif



SIAEPA du Cubzadais Fronsadais  
[www.siaepa-cf33.fr](http://www.siaepa-cf33.fr)

CE DOCUMENT EST UNE SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTES OPÉRATIONS INHÉRENTES AU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT  
RÉALISÉES :

PAR SOGEDO ET

PAR LE S.I.A.E.P.A. DU CUBZADAIS FRONSADAIS

AU COURS DE L'ANNÉE 2017.

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>LES CHIFFRES DE L'ANNEE</b> .....	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>LES ABONNES</b> .....	<b>6</b>
<b>2.1</b>	<b>Détail des abonnés au 31/12/2017</b> .....	<b>6</b>
2.1.1	Taux d'abonnés desservis par l'assainissement collectif .....	6
2.1.2	Différents types d'abonnés .....	7
2.1.3	Identification des rejets particuliers .....	7
<b>2.2</b>	<b>Traitement des demandes</b> .....	<b>8</b>
<b>2.3</b>	<b>Réclamations</b> .....	<b>8</b>
<b>3</b>	<b>STATIONS DE TRAITEMENT</b> .....	<b>9</b>
<b>3.1</b>	<b>Suivi des indicateurs de qualité</b> .....	<b>9</b>
3.1.1	COonnaissance des rejets au milieu naturel .....	9
3.1.2	Connaissance des réseaux de collecte .....	11
<b>3.2</b>	<b>Suivi des consommables</b> .....	<b>13</b>
3.2.1	Consommations énergétiques .....	13
3.2.2	Ensemble des sous-produits .....	16
<b>3.3</b>	<b>Bilan annuel des stations d'épuration</b> .....	<b>16</b>
3.3.1	Conformités 2017 .....	16
3.3.2	Station d'épuration de Cavignac .....	17
3.3.3	Station d'épuration du Cubzac les Ponts .....	18
3.3.4	Station d'épuration de Fronsac .....	20
3.3.5	Station d'épuration de Galgon .....	21
3.3.6	Station d'épuration de Lugon et l'Île du Carney .....	22
3.3.7	Station d'épuration de Périssac .....	23
3.3.8	Station d'épuration de Peujard .....	24
3.3.9	Station d'épuration de Prignac et Marcamps .....	25
3.3.10	Station d'épuration de Saint Romain la Virvée .....	26
3.3.11	Station d'épuration de Vérac .....	27
3.3.12	Station d'épuration de Villegouge .....	28
<b>4</b>	<b>INTERVENTIONS ET TRAVAUX</b> .....	<b>29</b>
<b>4.1</b>	<b>Interventions SOGEDO</b> .....	<b>29</b>
4.1.1	Interventions sur les ouvrages .....	29
4.1.2	interventions sur les réseaux .....	31
<b>4.2</b>	<b>Travaux SIAEPA</b> .....	<b>33</b>
4.2.1	Renouvellement des réseaux .....	33
4.2.2	Extensions de réseaux .....	33
4.2.3	Autres travaux .....	33
<b>4.3</b>	<b>Bilan des interventions de l'année</b> .....	<b>33</b>
<b>5</b>	<b>TARIFICATION DE L'EAU</b> .....	<b>34</b>
<b>5.1</b>	<b>Prix de l'eau</b> .....	<b>34</b>
5.1.1	Les modalités de tarification .....	34
5.1.2	Le prix de l'eau .....	34
5.1.3	Présentation d'une facture .....	35

<b>5.2</b>	<b>Facturation .....</b>	<b>36</b>
5.2.1	Taux d'impayés .....	36
5.2.2	Gestion des abonnés.....	36
5.2.3	Taux de réclamations.....	37
5.2.4	Ecrêtements et dégrèvements.....	37
<b>5.3</b>	<b>Redevances AEAG .....</b>	<b>38</b>
<b>6</b>	<b><i>BILAN FINANCIER ANNUEL SIAEPA</i>.....</b>	<b>42</b>
<b>6.1</b>	<b>Etat de la dette.....</b>	<b>42</b>
6.1.1	Autofinancement et capacité d'emprunt .....	42
6.1.2	Durée d'extinction de la dette .....	42

# 1 LES CHIFFRES DE L'ANNEE

Domaine	Indicateurs spécifiques	Unité	2016	2017	Evolutions
Gestion patrimoniale	Nombre de stations d'épuration	-	11	11	-
	Nombre de postes de relèvement	-	105	107	+2%
	Linéaire Réseau Gravitaire	ml	206 673	212 290	+3%
	Linéaire Réseau Refoulement	ml	55 455	59 862	+8%
	Indice de connaissance des réseaux	%	85	85	-
	Indice de connaissance des rejets directs au milieu naturel	%	80	80	-
	Nombre de secteurs nécessitant un curage fréquent par 100 km de réseau	-	4.4	4.4	-
	Conformité des performances épuratoires (*)	-	Non	91%	-
	Nombre de stations conformes	Nb	9	10	-
	Taux moyen de renouvellement des réseaux	%	0.18	0.18	-
Continuité du service	Taux de débordement des effluents chez les usagers	Nb /1000 hab	0.04	0.1	+189%
	Linéaire de curage réalisé	ml	26 608	35 961	+35%
	Volumes Assainissement facturés	m3/an	1 269 455	1 338 252	+5.4%
	Volumes traités	m3/an	1 619 940	1 474 304	-9.0%
	Consommation par abonné	m3/an	100.8	102.9	+2.1%
	Boues traitées	T de ms	469	537	+14%
	Conformité de la filière boues	%	100%	100%	-
Gestion des abonnés	Nombre d'abonnés	-	12 595	13 006	+3.3%
	Nombre d'abonnés domestiques	-	12 592	13 003	+3.3%
	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	2.26	2.23	-0.01%
	Taux de réclamations	-	0.64	1.23	92%
	Prix de l'Assainissement pour 120 m3	€TTC / m3	3.02	3.04	+0.66%

(\*) le taux de conformité est apprécié au regard de l'acte individuel. Les stations sont 100 % conforme vis à vis des prescriptions issues de la Directive ERU.

Les indicateurs du service de l'assainissement collectif sont au nombre de 19, dont 4 indicateurs descriptifs. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis le niveau de la desserte jusqu'à la performance de l'ensemble du système de traitement des eaux usées, en passant par la qualité du service à l'utilisateur.

Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, de la collecte des eaux usées à leur dépollution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social.

Chaque indicateur est défini par une fiche détaillée, fournissant toutes les explications sur ses modalités de calcul et sur son interprétation et ses limites.

Code	Thème	Titre	Unité	Origine	2017
Indicateurs descriptifs des services d'assainissement					
D201.0	Abonnés	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Nb	INSEE	29 371
D202.0	Réseau	Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	Nb	Collectivité	4
D203.0	Boue	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	SOGEDO	537
D204.0	Abonnés	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	€ TTC / m <sup>3</sup>	SOGEDO	3.02
Indicateurs de performance					
IP201.1	Abonnés	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	Collectivité	59.4
IP202.2	Réseau	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	De 0 à 120 points	SOGEDO	85
P203.3	Collecte	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	DDTM	100
P204.3	Epuration	Conformité des équipements d'épuration aux prestations nationales issues de la directive ERU	%	DDTM	100
P205.3	Epuration	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	DDTM	100
IP206.3	Boue	Taux des boues issues des ouvrages d'épuration évacuées lors des filières conformes à la réglementation	%	SOGEDO	100
IP207.0	Gestion financière	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	€ / m <sup>3</sup> facturé	SOGEDO	0.002
IP251.1	Abonnés	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Nb / 1000 habitants desservis	SOGEDO	0.10
IP252.2	Réseau	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	Nb / 100km	SOGEDO	4.4
IP253.2	Réseau	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte d'eaux usées	%	Collectivité	0.18
P254.3	Epuration	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	DDTM	91
IP255.3	Collecte	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Unité	SOGEDO	80
IP256.2	Gestion financière	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Année	Collectivité	15
IP257.0	Gestion financière	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	Service d'eau potable	2.23
IP258.1	Abonnés	Taux de réclamations	Nb / 1000 abonnés	SOGEDO	1.23

## 2 LES ABONNES

### 2.1 DETAIL DES ABONNES AU 31/12/2017

Le nombre d'abonnés par commune est détaillé dans le tableau ci-dessous :

COMMUNES	Population	ASSAINISSEMENT						DIVERS		
		Collectif			Non collectif			Abonné avec ressource privée	Communaux exonérés spanc	ctr "jardin"
		2016	2017	Evolution	2016	2017	Evolution			
Asques	484	67	68	1.49	142	143	0.70		3	6
Val de Virvée	3519	617	638	3.40	801	827	3.25	5	6	9
Cadillac en Fronsadais	1284	507	535	5.52	25	26	4.00	1	1	2
Cavignac	1931	667	705	5.70	154	158	2.60		1	13
Cézac	2550	235	244	3.83	770	767	-0.39		2	4
Cubnezais	1454	363	366	0.83	245	246	0.41		3	1
Cubzac les Ponts	2404	901	924	2.55	193	192	-0.52	3	5	8
Fronsac	1235	273	282	3.30	262	266	1.53	1	4	5
Galgon	3128	828	844	1.93	549	565	2.91		2	11
Gauriaguet	1220	236	238	0.85	269	280	4.09		1	3
La Lande de Fronsac	2408	352	364	3.41	647	661	2.16		3	6
La Rivière	403	67	67	0.00	113	114	0.88		3	1
Lugon et l'île du Carney	1266	468	482	2.99	134	134			2	5
Marsas	1208	166	166	0.00	311	313	0.64		1	6
Mouillac	93				37	36	-2.70			0
Perissac	1168	171	171	0.00	340	342	0.59		3	6
Peujard	2195	700	712	1.71	112	114	1.79	1	11	6
Saillans	400				182	181	-0.55		1	11
St Aignan	229				109	111	1.83		1	6
St André de Cubzac	11000	4159	4295	3.27	915	908	-0.77	7	20	46
St Genès de Fronsac	782				311	319	2.57			11
St Germain la Rivière	390	23	23	0.00	137	145	5.84		2	5
St Gervais	1842	538	551	2.42	170	175	2.94	2	4	7
St Laurent d'Arce	1453	151	157	3.97	427	439	2.81		2	6
St Michel de Fronsac	515	79	82	3.80	164	168	2.44		1	7
St Romain la Virvée	875	187	186	-0.53	182	188	3.30		1	6
Tarnes	306				124	125	0.81		2	0
Vérac	933	59	64	8.47	311	312	0.32		2	7
Villegouge	1299	166	175	5.42	360	359	-0.28	1	1	6
Virzac	1085	241	262	8.71	155	159	2.58		4	2
Marcenais	759				335	342	2.09			10
Prignac et Marcamps	1418	374	383	2.41	255	256	0.39	1	4	4
<b>TOTAUX</b>	<b>51236</b>	<b>12595</b>	<b>12984</b>	<b>3.09</b>	<b>9241</b>	<b>9371</b>	<b>1.41</b>	<b>22</b>	<b>96</b>	<b>226</b>

#### 2.1.1 TAUX D'ABONNES DESSERVIS PAR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Nombre d'abonnés eau des communes avec 1 réseau d'assainissement : 21 884

Nombre d'abonnés assainissement : 13 006

Taux :  $13\ 006 / 21\ 884 = 59.43\%$

## 2.1.2 DIFFERENTS TYPES D'ABONNES

En application de l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2007, nous définissons différents types d'abonnés :

- Abonnés domestiques et assimilés qui sont redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L.213-10-3 du Code de l'Environnement,
- Abonnés spéciaux dont la Taxe Contre Valeur Pollution est perçue directement par l'Agence de l'Eau,

Un abonné est raccordable lorsqu'un réseau de collecte des eaux usées passe à proximité de sa propriété.

## 2.1.3 IDENTIFICATION DES REJETS PARTICULIERS

Les abonnés de type "industriel" raccordés et susceptibles d'avoir une influence significative sur le fonctionnement du système d'assainissement sont :

Etablissement	Activité	Charge polluante rejetée (kg DBO <sub>5</sub> /j)	Caractéristiques de l'effluent	Volume rejeté (m <sup>3</sup> /an)	Date de convention spéciale de rejet
CUSENIER	Vinification	80 kg/j	Eaux de lavage	17 281	21/12/2009
Commune de St Mariens	Domestique + laverie	Théorique 15 kg/j	Commune	21 631	17/11/2005
Géant	Grande Distribution	Théorique 14.4 kg/j	Eaux de lavage	9 037	07/09/2012
Jaillance Brouette	Vinification	6.56 kg/j	Eaux de lavage	546	15/07/2013

## 2.2 TRAITEMENT DES DEMANDES

Le tableau suivant est une synthèse de l'activité liée à la relation clientèle : (concerne l'assainissement exclusivement)

Traitement des demandes des abonnés	Réclamations 2016	Réclamations 2017
Abonnements / Résiliations :	6	4
Facturation :	15	12
Problèmes techniques :	6	3
Travaux réalisés par SOGEDO :	3	0
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>	<b>19</b>

## 2.3 RECLAMATIONS

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celle relatives au niveau des prix.

En application de l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2007, le taux de réclamations est un **indicateur de performance** défini par le nombre de réclamations écrites rapporté pour 1000 abonnés.

Taux de réclamations / 1000 abonnés	2017
Nombre de réclamations écrites	16
Nombre d'abonnés	13 006
<b>Taux</b>	<b>1.2</b>

## 3 STATIONS DE TRAITEMENT

### 3.1 SUIVI DES INDICATEURS DE QUALITE

#### 3.1.1 CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL

Afin de recenser et corriger les rejets inopinés d'effluents non traités directement au milieu naturel, un **indicateur de performance**, dont la valeur est comprise entre 0 et 120, a été défini sur les critères suivants :

Indicateur	Définition
Connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	<p>➤ <b>Etape A</b> : Eléments communs à tous les types de réseaux:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>+ 20 : Localisation des points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte non raccordés, déversoirs d'orage, trop-pleins de poste de refoulement)</li><li>+ 10 : Evaluation de la pollution collectée en amont de chaque point de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)</li><li>+ 20 : Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejets au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement</li><li>+ 30 : Réalisation de mesures de débit et pollution sur ces rejets</li><li>+ 10 : Présentation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration</li><li>+ 10 : Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur ceux-ci</li></ul> <p>Eléments suivants pris en compte si Etape A &gt; 80 points</p> <p>➤ <b>Etape B</b> : Pour les secteurs équipés (même partiellement) en réseaux séparatifs</p> <ul style="list-style-type: none"><li>+ 10 : Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total</li></ul> <p>➤ <b>Etape C</b> : Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes</p> <ul style="list-style-type: none"><li>+ 10 : Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage</li></ul>

Indice de la connaissance des rejets au milieu naturel	2017
Localisation des points de rejets potentiels	80

Les données nécessaires à l'amélioration de la connaissance du fonctionnement du réseau et à la limitation de la pollution directement rejetée au milieu naturel ne peuvent être obtenues que par la réalisation d'un diagnostic très précis du réseau de collecte.

Les rejets identifiés étant à l'origine d'une pollution visible et accidentelle des cours d'eau récepteur font l'objet d'une déclaration aux organismes concernées. Les incidents constatés cette année sont listés ci-dessous :

Station	Date de début	Date de fin	Durée (jours)	Situation inhabituelle (oui/non)	Type et description de l'évènement (arrêt programmé, opération de maintenance, incident ...)	Impact sur le milieu et actions entreprises pour en limiter l'importance	S'il s'agit d'un incident, actions entreprises pour éviter de nouveaux incidents
Fronsac	23/10/17	-	-	Oui	Mise en route de la nouvelle station d'épuration	-	-
Galgon	05/02/17	-		Oui	Bilan non conforme (dépassement en MES)	Départ de boues	Dépassement de la charge hydraulique.
Galgon	07/03/17	-		Oui	Report du bilan suite à panne sur préleveur entrée	-	Report du bilan au 14/03/17
Galgon	18/05/17	-		Oui	Bilan non conforme, dépassement de la valeur rédhibitoire en MES.	Départ de boues	Fort orage et dépassement de la charge nominale hydraulique
Galgon	24/07/17	-		Oui	Report du bilan suite à panne du préleveur d'entrée	-	Report du bilan au 16/08/17
Lugon	14/01/17	-	-	Oui	Panne du préleveur sortie	Pas de bilan réalisable	Réparation et déplacement du bilan au 25/01/17
Lugon	11/10/17	25/10/17	14	Oui	Panne du poste de sortie eaux traitées	Canal de sortie et de bypass en charge et non utilisables	Changement du type de pompe par le constructeur
Lugon	06/12/17	-	-	Oui	Bilan reporté suite à défaut sur préleveur de sortie à cause du gel	Pas de bilan réalisable	Report du bilan au 14/12/17
Peujard	06/02/17	-	-	Oui	Préleveur entrée en panne – Report du bilan prévu	-	Bilan reporté le 24/02/17
Peujard	11/04/17	-	-	Oui	Préleveur entrée en panne	-	Bilan reporté le 25/06/17
Peujard	13/05/17	13/05/17	0.5	Oui	Refoulement du PR Saint Martial cassé	Léger débordement dans le cours d'eau – pompage sur site et	Réparation le jour même

						nettoyage du cours d'eau	
Peujard	09/06/17			Oui	Panne préleveur entrée	-	Bilan reporté au 13/06/17
Peujard	24/07/17			Oui	Blocage du préleveur d'entrée		Bilan reporté au 16/08/17 Le préleveur a été changé.
Peujard	06/12/17	-	-	Oui	Préleveur entrée bloqué par gel	-	Bilan reporté le 14/12/17
Porto	17/01/17	-	-	Oui	Préleveur d'entrée en panne	-	Bilan reporté le 14/02/17
Porto	04/05/17	-	-	Oui	Préleveur de sortie a prélevé à côté	-	Report du bilan au 04 au lieu du 03/05
Porto	02/07/17	-	-	Oui	Préleveur d'entrée s'est bouché	-	Bilan reporté au 27/08
Villegouge	30/06/17	12/08/17	43	Oui	Panne du débitmètre entrée	-	-

### 3.1.2 CONNAISSANCE DES RESEAUX DE COLLECTE

Barème	Critères	Informations disponibles	Points attribués
+ 10 points	Existence <b>d'un plan des réseaux de collecte des eaux usées</b> mentionnant la localisation des ouvrages annexes (poste de refoulement ou de relèvement, déversoirs d'orage,...), et s'ils existent, les points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement.	oui	10
+ 5 points	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés (extension, réhabilitation, ou renouvellement des réseaux) et les données acquises depuis la dernière mise à jour. Mise à jour à minima annuelle du plan.	oui	5
L'obtention des 15 premiers points est nécessaire, avant de pouvoir ajouter les points suivants :			
+ 10 points	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage, de la précision des informations cartographiques, et <u>pour au moins la moitié du linéaire total de réseau</u> les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons.	oui	10
Lorsque les matériaux et les diamètres sont renseignés pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué lorsque les informations sur les matériaux et diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total.			

De 1 à 5 points supplémentaires	<b>Pourcentage du linéaire</b> de réseau dont les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons sont renseignées	100%	5
+ 10 points	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, <b>pour au moins la moitié du linéaire total de réseau.</b>	oui	10
Lorsque l'année ou la période de pose est renseignée pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué lorsque l'année ou la période de pose est renseignée pour au moins 95% du linéaire total.			
De 1 à 5 points supplémentaires	<b>Pourcentage du linéaire</b> de réseau dont les informations sur les années ou périodes de pose des tronçons sont renseignées	100%	5
A ce stade du barème, 40 points au minimum doivent être obtenus pour pouvoir y ajouter les points suivants :			
+ 10 points	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, <b>pour au moins la moitié du linéaire total de réseau.</b>	non	0
Lorsque l'altimétrie est renseignée pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est attribué lorsque l'altimétrie des canalisations est renseignée pour au moins 95% du linéaire total.			
De 1 à 5 points supplémentaires	<b>Pourcentage du linéaire</b> de réseau dont les informations sur l'altimétrie des tronçons sont renseignées	11%	0
+ 10 points	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...)	oui	10
+ 10 points	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existant sur les ouvrages de collecte et transport des eaux usées.	oui	10
+ 10 points	Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite).	oui	10
+ 10 points	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,...)	oui	10
+ 10 points	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa résiliation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectués à leur suite.	non	0
+ 10 points	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins trois ans).	non	0
Nombre de points total obtenus			85

## 3.2 SUIVI DES CONSOMMABLES

### 3.2.1 CONSOMMATIONS ENERGETIQUES

	2016	2017	Evolution
TOTAL STEP	1 195 465	1 470 792	+23%
TOTAL POSTES DE REFOULEMENT	604 251	467 881	-23%
TOTAL STEP ET POSTES	1 799 716	1 938 673	+8%

Le détail par installation est donné dans le tableau suivant :

NATURE	Dénomination	Consommations en Kw/h		
		2 016	2 017	Evolution
STEP	Fronsac	41 714	54 288	30%
STEP	Lugon	80 223	205 760	156%
STEP	Cavignac	80 531	90 770	13%
STEP	Galgon	69 577	64 989	-7%
STEP	Peujard	149 526	166 782	12%
STEP	Porto	767 614	880 018	15%
STEP	Villegouge	302	332	10%
STEP	Perissac	3 736	4 700	26%
STEP	Saint Romain	2 242	3 153	41%
<b>TOTAL STEP</b>		<b>1 195 465</b>	<b>1 470 792</b>	<b>23%</b>
PR	Saint Martial	39 918	31 650	-21%
PR	Bourg Cubnezais	5 718	4 019	-30%
PR	Maurins	1 429	1 059	-26%
PR	Entre 2 monts	1 025	1 320	29%
PR	Clayac	8 451	7 776	-8%
PR	Galard	2 502	2 343	-6%
PR	Léo Lagrange	6 394	9 114	43%
PR	Résidence de la tour	1 304	1 437	10%
PR	Fongerveau	16 100	10 392	-35%
PR	Fomboudeau - Lavoisier	2 359	2 162	-8%
PR	Moulins	693	624	-10%
PR	L'Étang	195	154	-21%
PR	Les Murailles	734	663	-10%
PR	Le Sartre	5 368	1 371	-74%
PR	Tonnellerie	1 406	1 076	-23%
PR	Papon - la Gare	1 487	1 061	-29%
PR	Sauvage Nord	1 772	1 872	6%
PR	Plagne	4 223	3 731	-12%
PR	Montaigne	3 172	1 813	-43%
PR	Taillis	457	274	-40%
PR	Maison retraite	2 199	-275	-113%
PR	Vieux bourg	1 755	2 693	53%
PR	Tertre veine	444	140	-68%
PR	Conseillant	107 249	33 703	-69%

NATURE	Dénomination	Consommations en kW/h		
		2016	2017	Evolution
PR	Robillard	208	168	-19%
PR	Racace 1	500	351	-30%
PR	Basque	34 820	25 826	-26%
PR	Berard	380	350	-8%
PR	Port neuf	51 353	56 831	11%
PR	Picoulet	181	224	24%
PR	Moron	8 742	6 688	-23%
PR	Troubat	3 053	3 217	5%
PR	Lurzines	3 586	2 747	-23%
PR	Racace 2	335	273	-19%
PR	Lavoir St Antoine	48 908	35 954	-26%
PR	Fouquet	182	130	-29%
PR	Lavandières	6 487	6 003	-7%
PR	Nolly	4 825	4 821	0%
PR	J. Brel	3 861	2 709	-30%
PR	Constantin	4 105	4 765	16%
PR	Joffret	4 872	1 853	-62%
PR	Rue des Roses - Portelette	2 992	1 915	-36%
PR	Les Rouquettes	5 948	5 549	-7%
PR	L'Oiseau 1	1 693	663	-61%
PR	Baudet	835	317	-62%
PR	Escagnes	4 125	2 827	-31%
PR	La Nauze	347	402	16%
PR	Camelot	1 568	1 489	-5%
PR	L'Oiseau 2	2 030	1 667	-18%
PR	Farideuil	2 967	1 828	-38%
PR	La Groupe	388	804	107%
PR	Bourliemont	14 591	15 132	4%
PR	Brian	1 985	947	-52%
PR	Campardon	844	795	-6%
PR	Moreau	49 666	22 604	-54%
PR	Abattoirs	650	635	-2%
PR	Mairie	407	366	-10%
PR	Route de Vérac	2 798	2 388	-15%
PR	Carbonie	11 046	9 232	-16%
PR	Rue du jonc	5 735	1 840	-68%
PR	Conte	47	55	17%
PR	Seignan	5 427	4 637	-15%
PR	Rigole	1 042	1 063	2%
PR	René Cassagne	1 094	1 078	-1%
PR	Feuillade	2 232	9 231	314%
PR	Port Fronsac	Avec station	Avec station	
PR	Templiers	8 374	7 365	-12%
PR	Passage de l'Europe	531	503	-5%
PR	Laubertrie	277	637	130%
PR	Fontenelle	1 693	2 845	68%
PR	Route du Lavoir	8 821	5 673	-36%
PR	Pillebourse	175	-32	-118%
PR	Barotte	449	438	-2%
PR	Petit Berdat	267	264	-1%
PR	Napoléon	269	214	-20%
PR	Arnaud Guilhem	243	2 309	850%
PR	Romefort	313	278	-11%
PR	Route des Faures	3 803	2 537	-33%
PR	Mauco	126	128	2%

NATURE	Dénomination	Consommation en kW/h		
		2016	2017	Evolution
PR	Perillat école	104	84	-19%
PR	Eglise Salignac	1 302	609	-53%
PR	Eglise Asques	107	86	-20%
PR	Moulinot	882	819	-7%
PR	Eglise Gauriaguet	12 155	24 836	104%
PR	Parc Gauriaguet	4 386	3 586	-18%
PR	Renardière	14 901	13 728	-8%
PR	Carrefour La Dauphine	330	475	44%
PR	Maison de retraite Lalande	1 601	1 151	-28%
PR	Sable	6 005	11 785	96%
PR	La Marche	1 560	1 976	27%
PR	Barouilley Garosse	11 341	12 193	8%
PR	Plassin Transfert Combret	2 782	2 657	-4%
PR	Bouchet - Combret	716	1 155	61%
PR	Les Fougères	363	573	58%
PR	Les écoles Faurès	-2 213	260	-112%
PR	Landecotte	1 339	869	-35%
PR	Mairie La Rivière	30	601	1903%
PR	Rue de Cros	2 033	366	-82%
PR	Hauts de Dordogne	1 549	913	-41%
PR	Magnan	823	-555	-167%
PR	Maleret	370	1 572	325%
PR	Plassin	3 235	2 019	-38%
PR	A côté des Moulins	0	261	
PR	Bellue	0	2 972	
PR	Lyre St Gervais	0	185	
<b>TOTAL PR</b>		<b>604 251</b>	<b>468 881</b>	<b>-22%</b>

### 3.2.2 ENSEMBLE DES SOUS-PRODUITS

- Produits de dégrillage et tamisage

La quantité de ces produits ne cesse d'augmenter, surtout du fait de l'installation de tamisage en entrée des stations d'épuration.

Les produits sont évacués par SITA vers des sites agréés.

- Graisses

Les graisses des différentes stations du SIAEPA du Cubzadai-Fronsadai sont collectées et traitées sur la station de Porto.

Il n'y a pas eu d'apport de graisses extérieures à la collectivité.

- Sables

Les sables des différentes stations du SIAEPA du Cubzadai-Fronsadai sont collectés et lavés à la Station de Porto.

Les sables lavés sont évacués par l'entreprise PENA. Compte tenu de leurs caractéristiques, SOGEDO prévoit leur utilisation en remblai de fouille de branchement.

- Produits de curage

Les produits de curage des réseaux du SIAEPA du Cubzadai-Fronsadai sont collectés puis lavés à la Station de Porto.

Les premiers refus sont évacués par l'entreprise PENA. Les autres refus sont traités comme des sables.

Il n'y a pas eu d'apports extérieurs au SIAEPA.

## 3.3 BILAN ANNUEL DES STATIONS D'EPURATION

### 3.3.1 CONFORMITES 2017

STATION	CONFORMITE 2017 (conformité européenne ERU)			
	Filière eau	Filière Boues	Auto-surveillance	Bilan fonctionnement
PORTO	100 %	100 %	100 %	100 %
PEUJARD	100 %	100 %	100 %	100 %
CAVIGNAC	100 %	100 %	100 %	100 %
LUGON	100 %	100 %	100 %	100 %
GALGON	100 %	100 %	100 %	100 %
FRONSAC	100 %	100 %	100 %	100 %
ST ROMAIN LA VIRVEE	100 %		100 %	100 %
PERISSAC	100 %		100 %	100 %
VILLEGOUGE	100 %		100 %	100 %
PRIGNAC-ET-MARCAMPS	100 %		100 %	100 %
VERAC	100 %		100 %	100 %

### 3.3.2 STATION D'EPURATION DE CAVIGNAC

#### ➤ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2016	2017	2017/2016
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	123 743	120 129	-3%
Débit moyen journalier (m3/j)	339	329	-3%
Volume by-passé (m3/an)	5 068	861	-83%
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m3/j)	244	268	10%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m3/j)	571	468	-18%

#### ➤ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	180.00	471.00	2.62	227.00	28.00	4.35
Sortie Station	1.80	18.84		4.54	1.68	0.78
Rendement épuratoire	99%	96%		98%	94%	82%
Rendement minimum exigé	60%	60%		50%	-	-

#### ➤ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2016	2017	2017/2016
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	2	7	250%
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	2	7	250%

La station a présenté des résultats conformes au nouvel arrêté du 21/03/16 pour 7 bilans sur 7 concernant les paramètres DCO, DBO5 et MES. Elle a présenté des résultats non conformes au nouvel arrêté du 21/03/16 pour le paramètre NH4.

Compte tenu de la charge entrante, la station a changé de classe d'autorisation et le suivi d'autosurveillance est maintenant mensuel.

#### ➤ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Traitement des boues	2016	2017	2017/2016
Volume extrait de boues liquides (m3/an)	2 818	3 354	19%
Concentration g/l	9.62	9.80	2%
Quantité de Matières sèches (tonnes/an)	27.17	32.90	21%
Nombre d'analyses effectuées	2	2	0%
Taux de conformité	100%	100%	0%
Destination des boues	Porto	Porto	

### 3.3.3 STATION D'EPURATION DU CUBZAC LES PONTS

#### ➤ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2016	2017	2017/2016
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	858 435	775 952	-10%
Débit moyen journalier (m3/j)	2 352	2 126	-10%
Volume by-passé (m3/an)	31 419	11 093	-65%
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m3/j)	1 892	1 794	-5.15%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m3/j)	3 092	2 656	-14.1%

#### ➤ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	945.00	2 035.00	2.15	872.00	217.00	26.54
Sortie Station	37.80	122.10		43.60	36.89	13.00
Rendement épuratoire	96%	94%		95%	83%	51%
Rendement minimum exigé	80%	75%		90%	-	-

#### ➤ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2016	2017	2017/2016
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	26	26	0%
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	26	26	0%

Il y a eu 6 bilans sur 26 réalisés hors conditions normales de fonctionnement. On note deux dépassements en MES de la concentration maximale liés à des départs de boues.

#### ➤ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Traitement des boues	2016	2017	2017/2016
Volume extrait de boues liquides (m3/an)	16 081	17 873	11%
Concentration g/l	20.00	20.00	0%
Quantité de Matières sèches (tonnes/an)	321.62	357.46	11%
Nombre d'analyses effectuées	6	6	0%
Taux de conformité	100%	100%	0%
Destination des boues	AES	AES	
Quantité de boues évacuées selon une filière conforme (T de MS)	462.65	537.35	16%

Produits externes	2016	2017	2017/2016
Boues des autres stations d'épuration en M3	6 743	6 743	0%
Matières de vidanges en M3	6 576	6 505	-1%
Refus de dégrillage (tonnes/an)	24	23	-6%
Sable en (m3/an)	41	38	-7%
Graisses en (m3/an)	36	84	133%

La station reçoit également depuis septembre 2007 des matières de vidange ainsi que des graisses extérieures. L'apport des matières de vidange est assez conséquent (en pollution autant qu'en volume) contrairement à celui des graisses.

Pour 2017, la station a reçu un volume de 6 504 m3 de matières de vidange.

Produits de traitement	2016	2017	2017/2016
Polymères (kg/an)	13 000	19 000	46%

### ➔ RECHERCHE EAUX CLAIRES PARASITES

A l'aide de la sectorisation du réseau d'assainissement, Sogedo surveille le fonctionnement du parc de poste de refoulement et entreprend des recherches d'entrée d'eaux claires parasites sur le réseau. Les rapports d'inspection sont fournis régulièrement.

### ➔ SYSTEME DE COLLECTE

Votre système de collecte est caractérisé par les données suivantes :

Charge hydraulique	2016	2017	2017/2016
Volume déversé au milieu naturel au niveau des DO et TP du réseau soumis à autosurveillance (m3/an) = A1	0	0	
Volume by-passé en entrée de STEP (m3/an) = A2	31 419	11 093	-65%
Volume traité par la STEP (m3/an) = A3	858 435	775 952	-10%
Volume facturé Secteur de Porto			
Eaux claires parasites collectées = ECL = A1+A2+A3-Volume facturé	889 854	787 045	-12%
% Eaux claires parasites collectées : ECL / (A1+A2+A3)	100%	100%	0%

### 3.3.4 STATION D'EPURATION DE FRONSAC

#### ➤ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2016	2017	2017/2016
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	44 805	41 633	-7%
Débit moyen journalier (m3/j)	123	114	-7%
Volume by-passé (m3/an)	0	-	-
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m3/j)	105	98	-7%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m3/j)	149	144	-3%

**Travaux 2017 du Syndicat :** Reconstruction et extension et de la station. Mise en service le 23 octobre 2017.

#### ➤ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	49.00	120.00	2.45	56.00	11.80	1.30
Sortie Station	0.49	3.60		1.12	1.30	0.21
Rendement épuratoire	99%	97%		98%	89%	84%
Rendement minimum exigé	60%	60%		50%	-	-

#### ➤ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2016	2017	2017/2016
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	1	1	0%
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	1	1	0%

#### ➤ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Traitement des boues	2016	2017	2017/2016
Volume extrait de boues liquides (m3/an)	1 541	1 103	-28%
Concentration g/l	6.80	6.10	-10%
Quantité de Matières sèches (tonnes/an)	10.32	8.15	-21%
Nombre d'analyses effectuées	2	2	0%
Taux de conformité	100%	100%	0%
Destination des boues	Porto	Porto	

### 3.3.5 STATION D'EPURATION DE GALGON

#### ➤ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2016	2017	2017/2016
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	100 816	83 578	-17%
Débit moyen journalier (m3/j)	276	229	-17%
Volume by-passé (m3/an)	Non mesuré	Non mesuré	-
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m3/j)	136	175	29%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m3/j)	520	377	-28%

#### ➤ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	77.00	186.00	2.42	70.00	22.00	2.13
Sortie Station	1.54	13.02		9.10	1.10	0.23
Rendement épuratoire	98%	93%		87%	95%	89%
Rendement minimum exigé	80%	75%		90%	-	-

#### ➤ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2016	2017	2017/2015
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	14	14	17%
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	14	14	17%

En écartant le bilan réalisé le 18/08/2017 et en tenant donc compte des bilans réalisés en conditions normales d'exploitation, la station a présenté des résultats conformes pour 13 bilans sur 13.

D'après les deux suivis physico-chimiques réalisés en 2017, on note un impact sur le milieu en juin (défaillance du traitement du phosphore) mais aucun impact en septembre.

#### ➤ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Traitement des boues	2016	2017	2017/2016
Volume extrait de boues liquides (m3/an)	4 410	5 456	24%
Concentration g/l	8.93	7.50	-16%
Quantité de Matières sèches (tonnes/an)	39.70	40.92	3%
Nombre d'analyses effectuées	4	4	0%
Taux de conformité	100%	100%	0%
Destination des boues	Porto	Porto	

### 3.3.6 STATION D'EPURATION DE LUGON ET L'ILE DU CARNEY

#### ➤ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2016	2017	2017/2016
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	170 923	157 602	-8%
Débit moyen journalier (m3/j)	468	432	-8%
Volume by-passé (m3/an)	20	0	-
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m3/j)	432	332	-23%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m3/j)	654	609	-7%

**Travaux 2016 du Syndicat :** Reconstruction et extension et de la station (4 500 EH).

#### ➤ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	124.00	308.00	2.48	129.00	34.00	3.36
Sortie Station	1.24	9.24		2.58	0.68	0.07
Rendement épuratoire	99%	97%		98%	98%	98%
Rendement minimum exigé	70%	75%		90%	-	-

#### ➤ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2016	2017	2017/2016
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	14	12	-14%
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	14	12	-14%

La station a présenté des résultats conformes pour 12 bilans sur 12.

#### ➤ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Traitement des boues	2016	2017	2017/2016
Volume extrait de boues liquides (m3/an)	1 916	5 037	163%
Concentration g/l	12.54	9.80	-22%
Quantité de Matières sèches (tonnes/an)	25.99	46.37	78%
Nombre d'analyses effectuées	2	2	0%
Taux de conformité	100%	100%	0%
Destination des boues	Porto	Porto	

### 3.3.7 STATION D'EPURATION DE PERISSAC

#### ➤ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2016	2017	2017/2016
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	20 172	16 375	-19%
Débit moyen journalier (m3/j)	55	45	-18%
Volume by-passé (m3/an)	0	-	-
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m3/j)	35	30	-14%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m3/j)	99	81	-18%

\* : Pour les petites unités d'épuration, les volumes traités ne sont pas mesurés. Les volumes sont des estimations avec les débits des pompes.

#### ➤ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	8.50	27.00	3.18	9.40	4.90	0.55
Sortie Station	0.26	3.78		0.94	4.51	0.56
Rendement épuratoire	97%	86%		90%	8%	-1%
Rendement minimum exigé	60%	60%		40%	-	-

#### ➤ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2015	2016	2016/2015
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	1	0	-100%
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	1	0	-100%

#### ➤ FILIERE BOUES

Les boues sont retenues sur les lits de roseaux.

Travaux SIAEPA : la remise en état des lits (remplacement de l'intégralité du massif filtrant) a été réalisée fin 2017, avec remise en service en décembre 2017.

### 3.3.8 STATION D'EPURATION DE PEUJARD

#### ➤ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2016	2017	2016/2017
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	205 834	186 964	-9%
Débit moyen journalier (m3/j)	564	512	-9%
Volume by-passé (m3/an)	10 571	2 954	-72%
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m3/j)	442	361	-18%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m3/j)	763	682	-11%

#### ➤ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	152.00	442.00	2.91	157.50	48.00	4.60
Sortie Station	4.56	22.10		4.73	3.36	0.55
Rendement épuratoire	97%	95%		97%	93%	88%
Rendement minimum exigé	70%	75%		90%	-	-

#### ➤ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2016	2017	2017/2016
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	13	12	-8%
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	13	12	-8%

Un seul bilan a été réalisé dans des conditions normales d'exploitation. Tous les autres bilans sont en surcharge hydraulique. La station a présenté des résultats conformes pour 11 bilans sur 13.

#### ➤ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Traitement des boues	2016	2017	2016/2017
Volume extrait de boues liquides (m3/an)	5 302	5 840	10%
Concentration g/l	8.33	9.00	8%
Quantité de Matières sèches (tonnes/an)	44.20	52.08	18%
Nombre d'analyses effectuées	2	2	0%
Taux de conformité	100%	100%	0%
Destination des boues	Porto	Porto	

Produits de traitement	2016	2017	2017/2016
Polymères (kg/an)	600	600	20%

### 3.3.9 STATION D'EPURATION DE PRIGNAC ET MARCAMPES

#### ➤ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2016	2017	2017/2016
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	54 962	50 037	-9%
Débit moyen journalier (m3/j)	151	137	-9%
Volume by-passé (m3/an)	-	-	-
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m3/j)	128	120	-6%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m3/j)	185	165	-11%

#### ➤ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	55.00	187.00	3.40	69.00	14.00	1.64
Sortie Station	1.10	18.70		11.73	1.82	0.69
Rendement épuratoire	98%	90%		83%	87%	58%
Rendement minimum exigé	60%	60%		50%	60%	-

Les capacités épuratoires de la station permettent de respecter les rendements exigés.

#### ➤ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2016	2017	2017/2016
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	2	2	0%
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	2	2	0%

#### ➤ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés Boues qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Une bathymétrie a été réalisée en 2017 indiquant une charge de boues de 18% dans le premier bassin, 17% dans le deuxième, 21% dans le troisième et 20% dans le quatrième.

Les ragondins endommagent fortement les différentes digues encadrant les bassins. La Mairie de Prignac et Marcamps s'occupe du piégeage.

### 3.3.10 STATION D'EPURATION DE SAINT ROMAIN LA VIRVEE

#### ➤ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2016	2017	2017/2016
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	24 324	24 117	-1%
Débit moyen journalier (m3/j)	67	66	-1%
Volume by-passé (m3/an)	-	-	-
Débit moyen journalier sur le mois le plus sec (m3/j)	56	50	-11%
Débit moyen sur le mois le plus pluvieux (m3/j)	80	93	16%

#### ➤ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	21.00	47.00	2.24	22.00	7.00	0.70
Sortie Station	0.42	2.82		0.22	0.91	0.67
Rendement épuratoire	98%	94%		99%	87%	4%
Rendement minimum exigé	60%	60%		50%	-	-

#### ➤ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2016	2017	2017/2016
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	1	1	0%
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	1	1	0%

#### ➤ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Les boues sont retenues sur les lits de roseaux.

Les roseaux sont faucardés.

Il faudrait d'ici 1 à 2 ans prévoir l'évacuation de ces boues et leur élimination certainement par compostage

### 3.3.11 STATION D'EPURATION DE VERAC

#### ➤ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2016	2017	2017/2016
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	Pas de mesure	Pas de mesure	
Débit moyen journalier (m3/j)	Pas de mesure	Pas de mesure	
Volume by-passé (m3/an)	-	-	

Il n'y a aucun moyen de mesurer les volumes entrants et sortants de la station puisque son fonctionnement est intégralement gravitaire.

#### ➤ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	18.00	33.00	1.83	23.00	3.31	0.44
Sortie Station	0.18	0.33		0.23	0.03	0.01
Rendement épuratoire	99%	99%		99%	99%	98%
Rendement minimum exigé	60%	60%		50%	-	-

#### ➤ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2016	2017	2017/2016
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	1	1	0%
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	1	1	0%

#### ➤ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés *Boues* qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Les boues sont stockées dans les lagunes en fond de bassin.

### 3.3.12 STATION D'EPURATION DE VILLEGOUGE

#### ➤ CHARGE HYDRAULIQUE

Charge hydraulique	2016	2017	2017/2016
Volume d'eaux usées traitées (m3/an)	15 926	17 917	13%
Débit moyen journalier (m3/j)	44	49	11%
Volume by-passé (m3/an)	0	-	-

#### ➤ CHARGE POLLUANTE

Charges moyennes (kg/j)	DBO5	DCO	DCO/DBO5	MEST	NGL	Pt
Entrée Station	18.00	39.00	2.17	20.00	4.10	0.43
Sortie Station	0.54	3.12		3.60	2.09	0.23
Rendement épuratoire	97%	92%		82%	49%	46%
Rendement minimum exigé	60%	60%		50%	-	-

#### ➤ AUTOSURVEILLANCE ET BILANS DE FONCTIONNEMENT

Objet	2016	2017	2017/2016
Nombre d'analyses d'autosurveillance effectuées	1	1	0%
Nombre de bilans de fonctionnement sur 24h réalisés	1	1	0%

#### ➤ FILIERE BOUES

Le traitement biologique génère des déchets couramment appelés Boues qui doivent être récupérées, traitées, stockées, évacuées et si possible valorisées selon les modalités définies par arrêté préfectoral.

Depuis les travaux de modification des lagunes faits en 2006, les boues s'accumulent normalement au fond des bassins.

L'exploitant a effectué une bathymétrie à l'automne 2010 qui ne conclut pas sur la nécessité de curer les lagunes (15 à 20% de boues).

L'ancien silo à boues de la station d'épuration de Lugon va être installé à Villegouge. L'objectif est de pomper les boues des bassins et de les laisser s'épaissir dans le silo avant d'être pompé et envoyer sur la station d'épuration de Porto. Des essais seront engagés en 2017-2018.

## 4 INTERVENTIONS ET TRAVAUX

### 4.1 INTERVENTIONS SOGEDO

#### 4.1.1 INTERVENTIONS SUR LES OUVRAGES

##### Programme de renouvellement

La liste des interventions présentée ci-dessous correspond au remplacement des matériels obsolètes ou défectueux prévu dans le cadre du plan de renouvellement programmé concernant les ouvrages d'assainissement.

Ces interventions ont été effectuées au cours de l'année à la charge de SOGEDO.

Lieu	Description de l'opération	Nature	Montant € HT
<b>Station d'épuration</b>			
Porto	Agitateur réacteur graisses	Programme	1708
Porto	Agitateur ancienne file	Programme	1134
Porto	Broyeur fosse externe	Programme	2561
Porto	Pompe à sable	Programme	4297
Porto	Charge charbon actif	Programme	1544
Porto	Agitateur zone contact	Programme	1419
Peujard	Roue clarificateur	Programme	727
<b>Poste de refoulement</b>			
PR Fongerveau	Support barre	Programme	544
Fariedeuil	Poires de niveau	Programme	416
Route des templiers	Poires de niveau	Programme	415
Lavoir ST Antoine	Pompes	Programme	7224
Michel Montaigne	Pompe	Programme	1448
Feuillade	Pompe	Programme	3109
Sauvage Nord	Pompe doseuse	Programme	332
Le Tertre	Armoire électrique	Programme	3595
Le Sartre	Armoire électrique	Programme	4752
Racace 1	Poires	Programme	425
Campardon	Poires	Programme	425
Camping Fronsac	Pompe	Programme	1536
Bérard	Pompe et barre	Programme	2354
La renardière	Pompe	Programme	1148
Campardon	Pompe	Programme	1112
Conseillant	Roue	Programme	936
Fongerveau	Pompe	Programme	2499
La Gare	Pompes	Programme	2205
Constantin	Pompe	Programme	1230

Galard	Pompe	Programme	1295
Le Tertre	Pompe	Programme	1119
		<b>TOTAL</b>	<b>51 514</b>

### Interventions en garantie

La liste des interventions présentée ci-dessous correspond au remplacement des matériels obsolètes ou défectueux non prévu dans le cadre du plan de renouvellement programmé concernant les ouvrages d'assainissement. Ils entrent dans le cadre des opérations dites de garantie de renouvellement et sont à la charge de SOGEDO.

Lieu	Description de l'opération	Nature	Montant € HT
<b>Station d'épuration</b>			
Porto	Agitateur BA	Garantie	3029
Porto	Pompe eau industrielle	Garantie	412
Porto	Détecteur h2s local MV	Garantie	384
Cavignac	Dégrilleur	Garantie	586
Porto	Pompe gaveuse	Garantie	631
Galgon	Pompe toutes eaux	Garantie	1075
Villegouge	Sonde entrée	Garantie	530
Galgon	Roue pompe entrée	Garantie	671
Cavignac	Passerelle pompe recirculation	Garantie	4864
Porto	Pompe polymère	Garantie	376
<b>Poste de refoulement</b>			
Port Neuf	Carte communication	Garantie	536
Route de Vérac	Télégestion	Garantie	3315
A côté des moulins	Pompe	Garantie	1065
Mairie Périssac	Armoire	Garantie	4518
Lavoir St Laurent	Pompe	Garantie	1351
		<b>TOTAL</b>	<b>23 345</b>

#### 4.1.2 INTERVENTIONS SUR LES RESEAUX

##### Opérations de curage

De manière à assurer un écoulement optimal des effluents, un curage préventif a été réalisé comme suit :

Curage préventif	2016	2017	Evolution 2017/2016
<b>Réseau</b>			
Eaux usées (ml)	29 132	35 961	23%
<b>TOTAL</b>	<b>29 132</b>	<b>35 961</b>	23%
<b>Ouvrages singuliers</b>			
Postes de relèvement (nb) *	217	230	6%
<b>TOTAL</b>	<b>217</b>	<b>230</b>	6%

(\*) Les postes de refoulement peuvent être curés entre 2 et 5 fois par an suivant leur type et leur taux d'encrassement. Depuis la mise en place de l'ISO 9001, cette valeur est suivie précisément sur chaque site de traitement (anciennement estimée dans les RAD).

Commune	Linéaires curés (kms)	Commune	Linéaires curés (kms)
Cavignac	2500	Peujard	3260
Cézac	870	Prignac et Marcamps	1215
Cubnezais	1140	Salignac	1500
Cubzac Les Ponts	2902	Saint André de Cubzac	8530
Gauriaguet	642	Villegouge	1060
La Lande de Fronsac	1125	Virzac	1496
Lugon	1180		

Certains secteurs présentent de fréquents problèmes d'écoulement et nécessitent un curage systématique plusieurs fois dans l'année.

En application de l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2007, les secteurs de collecte des eaux usées (unitaires ou séparatifs EU) nécessitant au moins deux interventions par an (préventives ou curatives) font l'objet d'un **indicateur de performance** présenté ci-dessous :

Nbre de secteurs nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100km de réseau	2016	2017	Evolution 2017/2016
Nombre de secteurs recensés	9	9	0%
Linéaire réseaux séparatifs et unitaires (km)	206	212	3%
Indice	4.4	4.2	-3%

### Opérations de désobstruction

Certains désordres sur le réseau de collecte ont nécessité une intervention ponctuelle et rapide. Un récapitulatif des interventions menées cette année est présenté ci-dessous :

Désobstructions	2016	2017	Evolution 2017/2016
Eaux usées (nb)	16	5	-69%
Branchements EU (nb)	32	80	+150%
<b>TOTAL</b>	<b>48</b>	<b>85</b>	<b>77%</b>

### Débordements chez les usagers

En application de l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2007, sont recensés les débordements et inondations d'effluents chez les usagers. Ils sont mesurés par un **indicateur de performance** défini par le nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers ramené au millier d'habitants desservis :

Taux de débordement des effluents chez les usagers	2016	2015
Demandes d'indemnisation	1	3
Nombre d'habitants desservis (donnée INSEE)	28 323	29 322
Taux de débordement des effluents (Nb / 1000 hab)	0.04	0.1

## 4.2 TRAVAUX SIAEPA

L'ensemble des travaux réalisés par le Syndicat dans le cadre du renouvellement ou des extensions du réseau en 2017 est présenté ci-après :

### 4.2.1 RENOUELEMENT DES RESEAUX

Sans objet en 2017.

### 4.2.2 EXTENSIONS DE RESEAUX

Travaux d'extension du réseau d'assainissement		Linéaire (ml)
Réseau neuf de St André de Cubzac - Montalon	PVC 200/7 regards/12 Brchts	425 ml
Réseau neuf sur Cézac - Bouchirot	PVC 200/4 regards/13 Brchts	170 ml
Réseau neuf de Fronsac - Bourg	PVC 125/2 regards/1 Brcht	70 ml
Branchement long sur Cubnezais Eglise	PVC 125	15 ml
<b>TOTAL</b>		<b>980</b>

### 4.2.3 AUTRES TRAVAUX

Autres nouveaux réseaux		Linéaire (ml)
Refoulement de la STEP de Peujard à Virsac + PR	PVC Bioroc dia 225	1595 ml
Réseau de collecte à Virsac Bellue	PVC dia 315	238 ml
Refoulement de Virsac à St Gervais + PR + lyre 5,5 m	PVC Bioroc dia 225	2649 ml
Réseau collecte de St Gervais à St André de Cubzac	PVC dia 315	2231 ml
<b>TOTAL</b>		<b>6 713</b>

## 4.3 BILAN DES INTERVENTIONS DE L'ANNEE

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est défini par le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de conduites renouvelées au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections remplacées à l'identique ou renforcées, ainsi que les sections réhabilitées.

Récapitulatif des travaux réceptionnés	2016	2017
<b>Renouvellement de branchements (nb)</b>	3	7
Extensions de réseaux (km)	5.525	8.242
Renouvellement de réseaux (km)	0.527	0

	2013	2014	2015	2016	2017	Moyenne sur 5 ans
Extension	6.049	10.422	7.262	5.525	8.242	7.5
Renouvellement	0.627	0.729	0	0.527	0	0.377

Indicateurs des réseaux de distribution	2016	2017
Longueur du réseau gravitaire en km	206.673	212.29
Longueur du réseau de refoulement en km	55.455	60
Longueur total du réseau en km	262.129	272
<b>Taux moyen d'extension du réseau (%)</b>	<b>3.1%</b>	<b>2.75%</b>
<b>Taux moyen de renouvellement du réseau (%)</b>	<b>0.13%</b>	<b>0.13%</b>

---

## 5 TARIFICATION DE L'EAU

---

### 5.1 PRIX DE L'EAU

#### 5.1.1 LES MODALITES DE TARIFICATION

Le prix de l'eau vendue à l'abonné comprend :

- le prix de vente par le délégataire (part SOGEDO) correspondant aux charges de fonctionnement du service ;
- un complément au prix délégataire (part collectivité), reversé à la collectivité par le fermier, pour permettre d'amortir les charges de construction des ouvrages (création, renouvellement,...) ;
- des redevances et taxes telles que celles de l'Agence de l'Eau ou TVA.

La facturation est semestrielle et le relevé des compteurs s'effectue une fois par an en général en septembre ou octobre.

La facture émise au début de la 1<sup>ère</sup> période, en novembre ou décembre, comprend une prime fixe concernant le semestre à venir, ainsi que la consommation indiquée par le compteur, déduction faite de l'estimation facturée le semestre précédent.

La facture émise au début de la 2<sup>ème</sup> période, en mai ou juin, comprend une prime fixe semestrielle ainsi qu'une estimation d'une partie de la consommation annuelle fixée à 50 % de la consommation de l'année précédente.

#### 5.1.2 LE PRIX DE L'EAU

Par délibération du 12 Novembre 1993, le tarif de type binôme a été mis en place pour les factures d'eau, conformément aux dispositions de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992.

Par délibération du 12 décembre 2008, le conseil syndical a renouvelé le contrat d'affermage du service public de l'assainissement pour une durée de 12 ans. Les prix du délégataire s'établissaient à 17,15 € H.T. par an pour la prime fixe et à 0,710 € H.T. par m<sup>3</sup> consommé.

Le Conseil Syndical, par délibération en date du 12 décembre 2008 a fixé les tarifs de la collectivité applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2009. La prime fixe annuelle s'élève à 20,00 € H.T. et le m<sup>3</sup> consommé à 1,38 € H.T.

Par délibération en date du 23 septembre 2016, les prix ont augmenté de 2% et sont passés à 20,40 € H.T. pour la part fixe et 1,408 € H.T. pour la part variable.

### 5.1.3 PRESENTATION D'UNE FACTURE

Détail de la facturation (tarifs applicables au 1er janvier 2017 et au 1<sup>er</sup> janvier 2018) :

INDICATEURS FINANCIERS						
SIAEPA DU CUBZADAIS FRONSADAIS						
SIMULATION DE FACTURE POUR UNE CONSOMMATION ANNUELLE DE 120 M <sup>3</sup>						
<u>Service de l'Assainissement</u>	QUAN TITE	P.U.			MONTANT HT	
		01/01/17	01/01/18	Ecart %	01/01/17	01/01/18
<b><u>SOGEDO EXPLOITATION</u></b>						
Prime Fixe ( pour l'année )	1	18.780 €	19.040 €	1.4%	18.780 €	19.040 €
Consommation ( m <sup>3</sup> )	120	0.768 €	0.781 €	1.7%	92.160 €	93.720 €
<b><u>COLLECTIVITE</u></b>						
Prime Fixe ( pour l'année )	1	20.400 €	20.400 €	0.0%	20.400 €	20.400 €
Part Collectivité ( m <sup>3</sup> )	120	1.408 €	1.408 €	0.0%	168.960 €	168.960 €
<b><u>TIERS</u></b>						
Agence de l'Eau Modernisation des réseaux de collecte ( m <sup>3</sup> )	120	0.245 €	0.250 €	2.0%	29.400 €	30.000 €
<b>TVA</b>		10%	10%		32.970 €	33.210 €
<b>MONTANT TTC DE LA FACTURE</b>				0.7%	<b>362.670 €</b>	<b>365.330 €</b>
<b>MONTANT TTC DU M<sup>3</sup> HORS PRIME FIXE</b>				0.7%	<b>2.663 €</b>	<b>2.683 €</b>
<b>MONTANT TTC DU M<sup>3</sup> AVEC PRIME FIXE</b>				0.7%	<b>3.022 €</b>	<b>3.044 €</b>

## 5.2 FACTURATION

### 5.2.1 TAUX D'IMPAYES

SOGEDO s'emploie à effectuer les démarches nécessaires afin de recouvrer au paiement des factures émises auprès des usagers.

Le tableau suivant est un récapitulatif des créances non soldées au 31 décembre 2015 portant sur l'année précédente :

Exercice précédent	2016	2017
Nombre de factures émises au 31/12/16 :	28 273	29 454
Nombre de factures non soldées au 31/12/16 :	663	756
Montant facturé l'année précédente (€) :	3 820 613	4 437 994
Montant impayé au 31/12/16 (€) :	86 528	99 180
<b>Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente :</b>	<b>2.26</b>	<b>2.23</b>

### 5.2.2 GESTION DES ABONNES

Gestion des Abonnés	2016	2017	Evolution
<b>Facturation :</b>			
Nb Factures émises :	28 273	29 454	<b>4.18%</b>
<b>Relances :</b>			
Nb Relances simples :	6 032	6 096	<b>1.06%</b>
Nb de relances majorées :	2 281	2 646	<b>16%</b>
<b>Contentieux :</b>			
Nombre :	1 363	908	<b>-33.38%</b>
Montant (part fermière) :	50 135	37 046	<b>-26.11%</b>
<b>Charte solidarité :</b>			
Nombre de dossiers présentés :	41	85	<b>107.32%</b>
Nombre de dossiers acceptés :	24	33	<b>37.50%</b>
Montant :	1 615	2 386	<b>47.74%</b>

### 5.2.3 TAUX DE RECLAMATIONS

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celle relatives au niveau des prix.

En application de l'Arrêté Ministériel du 2 mai 2007, le taux de réclamations est un *indicateur de performance* défini par le nombre de réclamations écrites rapporté pour 1000 abonnés.

Taux de réclamations / 1000 abonnés	2017
Nombre de réclamations écrites	16
Nombre d'abonnés	13 006
<b>Taux</b>	<b>1.23</b>

### 5.2.4 ECRETEMENTS ET DEGREVEMENTS

Selon les justifications apportées par les abonnés attestant d'incidents exceptionnels sur leurs installations intérieures, SOGEDO a procédé à des rabais exceptionnels sur la part fermière, dont une synthèse est présentée dans le tableau ci-dessous :

Demandes de dégrèvement	2016	2017
Nombre de dossiers traités	6	7
Volume total dégrévé (m <sup>3</sup> ) :	7 097	2 436
Montant global du dégrèvement en € (part gestion) :	5 465,08	0

## 5.3 REDEVANCES AEAG

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité  
du service public de l'eau et de l'assainissement  
(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)  
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2018  
CHIFFRES 2017

# L'agence de l'eau vous informe



### LE SAVIEZ-VOUS ?

En 2015, le prix moyen de l'eau sur le bassin Adour-Garonne était de 3,96 €TTC/m<sup>3</sup> (Source SISPEA).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



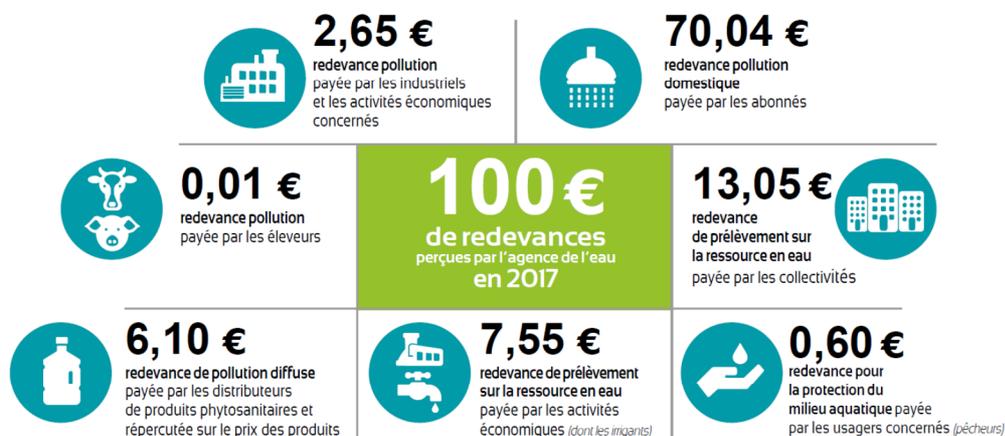
### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

## QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE ?

En 2017, le montant global des redevances perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à environ 290 M€ dont 240 M€ en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques.

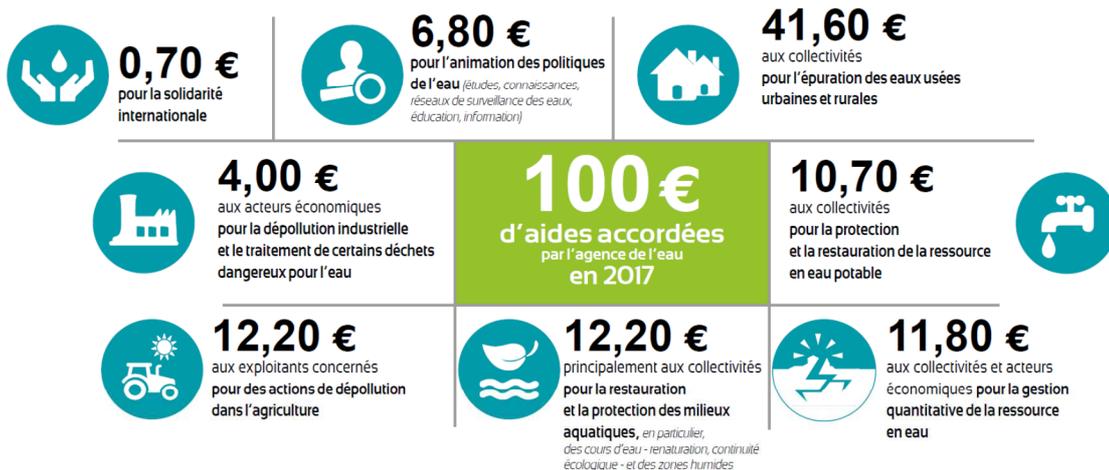


### Redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2017 ?

## UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2017 elles ont représenté 370 M€ environ.



### Aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2017 ?

## EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES EN 2017 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

En 2017, l'agence de l'eau Adour-Garonne a accompagné 8725 projets.

### POUR DÉPOLLUER LES EAUX

En 2017, environ 150 M€ d'aides ont été consacrés à la résorption des pollutions domestiques, ainsi :

- 56 nouvelles stations d'épuration ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 97 000 Équivalent Habitants.
- Plus de 3000 installations d'assainissement non collectif ont été réhabilitées avec l'aide de l'Agence, ce qui confirme la forte dynamique impulsée par l'Agence et relayée par les collectivités.

### POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

En 2017, 40 M€ d'aides ont été consacrés à l'eau potable (hors appel à projets « fuite dans les réseaux »), ainsi :

- 151 procédures de mise en place de périmètres de protection de captage d'eau potable ont été lancées
- des travaux ont été engagés sur 267 captages d'eau potable,
- 192 unités de distribution non conformes ont été supprimées.
- sur les 81 captages prioritaires identifiés sur le bassin, une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute est engagée sur 54 d'entre eux. Les autres captages ont fait l'objet en 2017 d'une étude de délimitation de leur aire d'alimentation, portée par l'Agence.

### POUR RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

En 2017, environ 50 M€ d'aides ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 1 750 km de cours d'eau ont pu être restaurés,
- 132 ouvrages ont été équipés sur les cours d'eau en vue d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et du transport des sédiments).

### POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS INDUSTRIELLES ET TOXIQUES

- Les aides accordées par l'Agence en 2017 permettront la réduction de pollutions de plus de 250 tonnes annuelles de DCO (demande chimique en oxygène).
- En 2017, quasiment tous les investissements (ou études) financés par l'agence de l'eau ont porté sur des masses d'eau en état dégradé.

### POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- Sur le bassin, plus de 110 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales dans le cadre de la solidarité entre territoires urbains et ruraux.
- À l'international, environ 50 projets ont été soutenus dans plus de 20 pays différents.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux — SDAGE — en application de la DCE — Directive Cadre sur l'Eau —, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale :

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des SDAGE.

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé de l'environnement**. Elles regroupent **1700 collaborateurs** et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



Agence de l'eau Adour-Garonne  
 90 rue du Férétra  
 CS 87801  
 31078 Toulouse cedex 4

Tél. 0561363738  
 Fax 0561363728

Suivez l'actualité  
 de l'agence de l'eau Adour-Garonne :  
[www.eau-adour-garonne.fr](http://www.eau-adour-garonne.fr)



@Adour\_Garonne

## L'agence de l'eau Adour-Garonne

### La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km<sup>2</sup>, soit 1/5e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparés.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Conception et réalisation : Délégation à la Communication (AERM)  
 © avril 2018, agence de l'eau Adour-Garonne - Crédits photos : F. Doncourt, N. Leblanc.



## La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières, et les poissons qui les peuplent, peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.



Téléchargez l'application gratuitement  
 Flashez directement le QRCode  
 L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.

**LES AGENCES DE L'EAU**  
 ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



---

## **6 BILAN FINANCIER ANNUEL SIAEPA**

---

### **6.1 ETAT DE LA DETTE**

La dette au 31/12/2016 est présentée en annexe 1.

La dette au 31/12/2017 est présentée en annexe 1.

L'annuité totale payée au cours de l'exercice 2017 s'élève à 930 785 €.

#### **6.1.1 AUTOFINANCEMENT ET CAPACITE D'EMPRUNT**

Pour l'exercice 2017, l'autofinancement brut issu de la section de fonctionnement s'élève à 1 849 500 €. Déduction faite du montant du remboursement du capital, l'autofinancement net est de 1 104 500 €.

#### **6.1.2 DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE**

La durée d'extinction de la dette est de 23 ans